



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 033-213303399-20250604-A202549-AR

S²LO

ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCamps

A202549

OBJET : PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE SPORTIVE

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu la demande formulée par l'Association "Les P'tits Cromagnons" en date du 25/04/2025 représentée par la présidente, Madame SANS.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public communal pour l'organisation de la rencontre sportive,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et participants pendant la durée de l'événement,

A R R È T E

Article 1 :

L'association "Les P'tits Cromagnons" est autorisée à occuper le stade de foot communal le mercredi 11 juin 2025 de 7h00 à 14h00, pour l'organisation de la rencontre sportive.

Article 2 :

L'association organisatrice devra veiller à la bonne organisation de cet événement, notamment au respect des règles de sécurité.

Article 3 :

L'association "Les P'tits Cromagnons" est responsable de la remise en état du site à l'issue de la manifestation. Tous les déchets devront être évacués et le domaine public devra être rendu propre.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Bourg
- Madame la présidente de l'association « Les P'tits Cromagnons»

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 04/06/2025

Le Maire
Laury LEFEVRE

